



Jugement jaf mais décision non respectée par l'enfant que faire?

Par **vorlanes06**, le **30/03/2012** à **15:17**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des renseignements concernant mon jugement, j'explique la situation, depuis notre séparation on pratiqué une garde alternée, puis mon fils a décidé de vivre chez sa mère et a décidé de ne plus venir me voir, j'ai laissé faire pensant qu'il reviendrait de lui même, ne voyant pas d'amélioration j'ai saisi le jaf de mon domicile, j'ai donc obtenu dans un premier temps le droit de le voir dans un centre encadré par des assistantes sociales afin de rétablir un dialogue, en 6 mois nous nous sommes vu 3 fois il n'est pas venu a tous les rdv, puis lors du jugement définitif j'ai eu un droit de visite un dimanche sur deux de 10h à 19h jusqu'au 1 mai ensuite j'aurais un droit de visite et d'hébergement classique, voilà mon problème, lorsque je me suis présenté pour mon premier droit de visite mon fils est sorti de chez sa mère et a refusé de monter dans ma voiture, me disant que sa mère ne risquait rien puisque mon droit de visite est bien respecté, et que si je le forçais à monter dans la voiture il porterait plainte pour coups et blessures je suis donc resté 2 heures avec lui sur le trottoir pour essayer de le faire changer d'avis mais il n'a pas voulu venir je l'ai donc laissé repartir chez sa mère, lors des prochains droits de visites, il a toujours tenu le même discours, j'ai donc écrit aux juges des enfants qui me répond que ce n'est pas de son ressort, courrier au jaf qui m'envoie l'imprimer de demande de jugement, je ne sais plus vers qui me tourner pour que mes droits soient respectés, je ne sais pas comment réagir par rapport à mon fils, merci pour vos réponses bonne journée

Par **pat76**, le **30/03/2012** à **18:58**

Bonjour

Quel âge à votre fils?

Vous a-t-il donné au moins une raison de son refus à venir vous voir?

Par **vorlanes06**, le **30/03/2012 à 20:08**

Bonjour,

Il a 14 ans, sa raison est qu'il ne m'aime pas et qu'il a peur de moi, je précise que lorsque je vivais avec sa maman jusqu'à ce qu'il ai 9ans j'ai été très sévère avec lui, mais je ne l'ai jamais frappé, je ne lui ai pas montré que je l'aimais, il est né lorsque j' avais 18 ans et je n'en voulait pas ça n'excuse pas mon comportement avec lui je sais mais ça fait partie de ce qu'il me reproche, et les conflis avec sa mère sont toujours présents, elle entretien sa haine envers moi. merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **30/03/2012 à 23:55**

Bonjour, vous pouvez "brusquer" la situation en faisant respecter le droit de visite en déposant plainte pour non présentation d'enfant. Mais avez vous essayez de vous montrer plus attentif aux préoccupations d'un ado ? allez le voir jouer au foot, l'emmenez au fast food et ramenez le après à sa mere, interessez vous à ses résultats scolaires et discutez, discutez.....cordialement

Par **vorlanes06**, le **31/03/2012 à 08:47**

Bonjour, en effet je lui ai proposé d 'aller au fast food, au cinéma, au bowling les dimanches de mes droits de visites, mais il refuse à chaque fois. Et je ne peux pas porter plainte pour non présentation d'enfant car sa mère ne l'empêche pas physiquement de venir avec moi, mon problème est qu'il sort de la maison de sa mère et refuse de monter dans mon véhicule, et justement la première fois il m'a bien dit que je ne pourrais rien faire ... merci de m'aider bien cordialement

Par **Marion2**, le **31/03/2012 à 09:34**

Bonjour,

Vous est-il possible d'essayer d'en discuter avec la mère ?

Par **vorlanes06**, le **31/03/2012** à **10:04**

Bonjour, et bien c'est assez compliqué sa mère s'oppose à ce que je renoue avec mon fils prétextant le protéger de moi et ramenant toujours le passé sur le tapis, le dernier message qu'elle m'a envoyé elle me demande se que je souhaite en échange de la paix pour son fils ... Il y a deux semaines lors de mon dernier droit de visite, mon fils est sorti de chez sa mère et il a commencé a m'insulte donc la effectivement je me suis énervé je lui ai tenu les poignets assez fortement pour lui faire comprendre que quand même je suis son père et qu'il me doit un minimum de respect... puis je l'ai laissé repartir chez sa mère, à peine rentré ils sont allés au commissariat pour porter plainte, labas on leur a dit de d abord faire constater les coups (mais il en avait pas) du coup je ne sais pas si ils ont quand même porté plainte je n'ai pas eu de nouvelle ... Je ne sais quoi faire pour demain ?? merci pour vos réponses cordialement

Par **pat76**, le **31/03/2012** à **12:46**

Bonjour

Allez expliquer la situation au JAF et demandez que vous puissiez avoir un entretien avec votre fils en présence d'une assistante sociale afin d'avoir une conversation sérieuse avec lui.

Il faudra demander au juge qu'il convoque votre fils car il ne viendra pas de lui-même.

Par **cocotte1003**, le **31/03/2012** à **13:37**

Bonjour, votre fils est mineur, il oit donc obéir à ses parents et respecter l'ordonnance du JAF sinon en cas de plainte de non présentation d'enfant, sa mere devra rendre des comptes. Allez donc chercher votre fils avec un témoin qui pourra vous faire une attestation de leur comportement. vous pouvez aussi envoyer une LRAR à sa mere en lui indiquant que vous souhaitez voir votre fils et que comme la situation n'est pas bonne vous aimeriez emmener votre fils au fast food de telle heure à telle heure. Puis une fois que vous aurez des preuves de votre bonne volonté, saisissez le jaf du domicile de votre fils en demandant en autre ce que vous conseille pat 76, cordialement

Par **vorlanes06**, le **31/03/2012** à **20:05**

Bonjour, j'ai envoyé un courrier au jaf expliquant la situation, j'ai reçu comme réponse l'imprimé de demande de jugement ... Et aujourd'hui j'ai reçu en recommandé un courrier de sa mère m'indiquant qu'ayant levé la main sur mon fils, celui ci est terrifié et tremble a l'idée de me voir puis un texto de mon fils qui me tient les même propos et me demande de ne pas aller le voir demain, je pense donc aller porter plainte pour non présentation d'enfant, qu'en pensez vous ? merci

Par **vorlanes06**, le **03/04/2012** à **21:32**

Bonsoir,

Je suis donc allé dimanche pour mon droit de visite j'ai reçu un texto de celui ci me disant qu'il était malade, je lui ai répondu que ce n'était pas une excuse et que je l'attendais devant chez sa mère, il n'est pas venu, j'ai envoyé un texto à sa mère qui ne m'a pas répondu je suis donc allé porter plainte pour non présentation ...

Par **bonneintention**, le **26/12/2012** à **16:51**

Ca ressemble étrangement au syndrome d'aliénation parentale....

Sur un adolescent, il est encore plus simple d'avoir une emprise, malgré ce que l'on pourrait penser (l'enfant à cet âge est un peu perdu, sans repères...et dans le cadre d'un divorce, il est très facile de diaboliser l'autre parent (et parfois même l'autre parent se diabolise lui même)).

Il faut se battre pour cet enfant qui me semble être manipuler par sa mère....

Ceci n'est évidemment qu'un sentiment, car je ne connais pas toute l'histoire, seuls le père, la mère, et l'enfant (qui parfois occulte beaucoup de choses...) savent

Par **cocotte1003**, le **26/12/2012** à **19:38**

Bonjour, votre fils a 14 ans, il doit se "plier" au décision du juge. N'hésitez pas à porter plainte à chaque droit de visite refus et peut être "brusquer" un peu la situation en lui faisant comprendre que puisqu'il ne respecte pas la décision, vous allez ressaisir le jaf pour demander sa garde cordialement